



Etudiant anglais (francophile) a besoin d'aide

Par **repentant**, le **15/02/2011** à **23:09**

Bonjour,

Vous avez un site tres utile. J'ecris d'Angleterre donc veuillez m'excuser si ma commande linguistique n'est pas bon.

Il y a presque 3 ans que j'ai termine une annee Erasmus ou j'ai etudie a Bordeaux. Pendant cet annee, j'ai loge en residence universitaire de CROUS (10x10M Chambre), ou le loyer etait environ Eur 126 chaque mois. Pour la plupart de l'annee j'ai paye Eur 126 chaque mois sans probleme, mais pendant les derniere trois/quatre mois du sejour je n'avais pas beaucoup d'argent.

Au meme temps j'ai entendu des mes amis d'un allocation logement qui s'appelle le CAF. J'ai demande le CAF a CROUS mais j'ai recu aucune reponse avant de quitter la France.

Pendant le jour que j'ai quitte la France, je voulais regler mon compte de logement avec CROUS, mais je n'avais pas d'argent. J'ai donne ce que j'en avais, mais je ne pouvais pas payer tous et quand je suis revenu en Angleterre, j'ai du EUR 96 au CROUS. J'ai pense quelquefois a payer mais je n'ai pas recu des lettres et je l'ai justifie dans ma tete en pensant que le CAF a regle mon compte. Mais j'ai recu aucune correspondance.

Maintenant, je veux rentrer en France pour faire une petite vacance d'une semaine. Mais je viens de rappeler que c'est probable que je dois de l'argent en France, et j'ai peur de ce qui peut passer quand j'arrive en France.

Pensez-vous que je peux etre interpelle a l'aeroport? Est-ce je peux quitter le pays apres la vacance?

Si je suis encore en dette, est-ce qu'il est probable que je dois maintenant plus que la dette original de Eur 96?

Je veux dire une grande merci a tous qui lisent cet histoire.

Bon soiree

Par **mimi493**, le **15/02/2011** à **23:11**

Il n'existe pas, en France, de poursuites pénales pour un loyer impayé.

Par **repentant**, le **16/02/2011** à **21:13**

Merci de votre reponse Mimi.

En fait j'ai cru qu'il s'agit d'un procedure civil....mais je n'etais pas la encore et donc je ne pouvais pas recevoir des poursuites des huissiers (comme je suis en angleterre) Je pensais que peut etre apres ca le cas va passer au proces penal. Mais sinon, c'est bon.
Je vais payer l'argent a CROUS quand je suis en vacance, pour regler et aussi pour eviter des soucis de l'avenir. Je veux habiter encore en France un jour.